

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

ANSM
Agence nationale de la sécurité du médicament et des produits de santé

Décision DG n° 2017-167 du 3 mars 2017 portant habilitation d'inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

NOR : AFSM1730081S

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire) ;

Vu la décision DG n° 2001-52 du 14 mai 2001 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2003-40 du 22 mai 2003 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2007-142 du 25 mai 2007 portant désignation d'inspecteur de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2013-97 du 12 mars 2013 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2015-156 du 21 avril 2015 portant désignation d'inspecteur de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2015-162 du 21 avril 2015 portant désignation d'inspecteur de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, sont habilités à la recherche et à la constatation d'infractions pénales les inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé dont les noms suivent :

M. Nabil BEZZENINE, titulaire d'un diplôme d'étude approfondie de spectrochimie, analyse et physicochimie organique, à compter du 12 mars 2017.

M. Franzy CERONE, chimiste, à compter du 14 mai 2017.

M. Julien LAPORTE, docteur en sciences, à compter du 22 mai 2017.

M. Cyril STERN, ingénieur, à compter du 25 mai 2017.

M. Julien DUPONT, ingénieur, à compter du 21 avril 2017.

Mme Frédérique MARCHAL, docteur en pharmacie, à compter du 21 avril 2017.

Article 2

Le directeur de l'inspection est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 3 mars 2017.

Le directeur général,
DR D. MARTIN